

# MICRO NUE-PROPRIÉTÉ

La micro nue-propriété vous permet de rester propriétaire majoritaire de votre bien et d'en tirer des bénéfices immédiats.

- Vous restez propriétaire de votre bien
- Vous décidez le pourcentage de vente de votre nue-propriété
- Démembrement de propriétaire en part
- Percevez des liquidités rapidement et facilement
- Ne pas déshériter vos enfants



## Le saviez vous ?

En micro nue-propriété, vous restez propriétaire majoritaire de votre bien. Vous pouvez donc, ainsi que vos héritiers, racheter les parts vendues à tout moment.

Pour en savoir plus sur la micro nue-propriété :

**0 800 400 230**

service & appel gratuits



Commandez l'ouvrage Viager -  
50 questions essentielles sur :



**SENIOR** Consulting  
Group

POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ACTIFS